

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 18 janvier 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir : Michel ROULLIAT pour Florian JEDYNAK ; Nicolas PASTY pour Vincent ALAMERCERY ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Alain LABAT pour Véronique CHIAVAZZA.

Absent excusé : Patrick RACHAS.

Absents : Nasser MESSAÏ, Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Philippe JUSTE.

Objet : **Approbation du projet de restructuration de l'Espace petite enfance et du plan de financement afférent, demandes de subventions**

Auteur : Amélie BLETTY

Rapporteur : Séverine DEJOUX/Anne MOREL

Sur la commune de Neuville-sur-Saône, l'offre d'accueil du jeune enfant ne répond plus à l'intégralité des besoins. En effet, l'observatoire de la demande et de l'offre sur le territoire montre un besoin grandissant en matière de garde en accueil collectif, en journée complète, sur des horaires élargis et en réponse à des situations d'urgence.

Les listes d'attente suite aux commissions d'attribution des places en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) en témoignent. Elles sont conséquentes et progressent avec les années. La construction de nouveaux logements, avec la présence sur la commune de parents moins éloignés de l'emploi, nous laisse penser que ces demandes vont continuer de progresser. Les dernières statistiques de la permanence petite enfance montrent de nouveaux arrivants en demande de garde.

Or, la configuration des locaux de l'actuelle halte-garderie ne permet pas de satisfaire ces demandes. Par ailleurs, les bâtiments de l'Espace Petite Enfance, qui réunit les principaux acteurs "petite enfance" de la commune sont désormais vétustes.

Dès lors, pour répondre à un besoin grandissant de demandes de garde en accueil collectif, en journée complète, sur des horaires élargis ou en réponse à des situations d'urgence, le projet de transformation de la halte-garderie en multi-accueil a été pensé au même titre que la modernisation de l'ensemble de l'Espace Petite Enfance.

Cette réhabilitation se veut, également, l'occasion de favoriser la dynamique entre les partenaires utilisateurs de cet espace (Relais Petite Enfance, Lieux d'Accueil Enfants Parents, Ludothèque, multi-accueil et crèche familiale) et d'offrir une visibilité plus claire pour les familles neuvilloises.

La réhabilitation des locaux et leur déménagement ainsi que la transformation de la halte-garderie en crèche permettront de meilleures conditions d'accueil pour les familles et les professionnels mais également la création de nouvelles places d'accueil à la journée : passage de 18 (dont 12 places en demi-journées et 6 places en journées complètes) à 24 places à temps

plein. Cette restructuration des bâtiments de l'Espace Petite Enfance va permettre également de favoriser la dynamique des partenaires de la petite enfance par la mutualisation des locaux et le partage des pratiques.

Les travaux conduiront à la création des espaces suivants :

Espaces adultes :

- Locaux du personnel
- Bureaux
- Cuisine, biberonnerie, buanderie
- Locaux techniques, de ménage, de rangement, poubelles

Espaces enfants :

- Salles de vie, de motricité, sensorielle, de repas
- Dortoirs
- Salles de change/propreté

Dans le cadre de ce projet de réhabilitation, la collectivité, aux côtés de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'agence d'architecture "Suply", répondra à l'exigence d'exemplarité énergétique, environnementale et réglementaire actuelle en réduisant les besoins énergétiques du bâtiment, en optimisant les équipements techniques, tout en garantissant une forte qualité d'usage. Des exigences fortes ont été exprimées dans le programme de l'opération : une conception à faible impact carbone, des performances énergétiques claires à atteindre et un positionnement du projet dans le cadre des objectifs du décret tertiaire.

Le calendrier de l'opération prévoit la réalisation de la phase "travaux" à partir de l'été 2023 avec un phasage par espace (bâtiment OUEST puis bâtiment EST). Ces éléments pourront être précisés au regard de l'évolution du travail de la maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 1 371 500€ Hors Taxes.

Le montant des honoraires proposés par l'équipe pour les missions de base est fixé à 152 580€ HT.

S'ajoute à ce coût de travaux ainsi qu'aux honoraires de maîtrise d'œuvre une enveloppe de frais divers (études de sol, études topographiques, missions complémentaires de la maîtrise d'œuvre, mission de contrôle technique, assurance dommages ouvrages, coordination SPS, etc.).

Ainsi, le coût global du projet s'élève à 1 732 531,50 € HT soit 2 079 037,80 € TTC.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre de ces travaux, la Commune souhaite déposer différentes demandes d'aides financières à travers la mobilisation des dispositifs suivants :

- État / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Aides à l'investissement de la Métropole de Lyon
- Subventions CAF, fonds locaux, pour la ludothèque et la Maison Couleur
- Subventions CAF PAEI, PIAJE et FME pour la halte-garderie, le Relais Petite Enfance et la Crèche Familiale
- Union Européenne / FEDER via Région Auvergne-Rhône-Alpes

Dans ce contexte, le plan de financement est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Autofinancement (fonds propres et emprunts)	343 987 €	20%
Etat – DSIL	300 000 €	17%
Caisse d'Allocations Familiales	608 545 €	35%
Métropole de Lyon	400 000 €	23%
Union européenne / FEDER	80 000 €	5%
Sous-total subventions publiques	1 388 545 €	80%
Total HT :	1 732 532 €	100%

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Mesdames les Adjointes déléguées et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

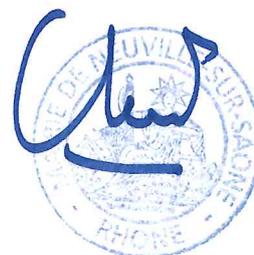
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de restructuration de l'Espace Petite Enfance, tel qu'exposé ci-dessus,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de cette opération, présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'État, la Métropole de Lyon, la CAF, l'Union Européenne et tout autre organisme partenaire, au taux le plus élevé possible pour rechercher un soutien financier dans le cadre du projet de restructuration de l'Espace Petite Enfance,
- **De S'ENGAGER** à prendre en autofinancement ou emprunt la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération, et notamment les conventions de financement afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2023

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 01/02/2023
- Publication par voie électronique le 01/02/2023